

hospitalière. Le prix de construction de l'unité hospitalière, un lit, s'élève de 3 à 6 mille francs. ¹⁾

Les infirmeries ont été en général construites par les sociétés charitables seules. Dans certaines localités, les communes ont participé aux frais d'édification. L'Etat a accordé les subsides suivants, représentant le 10 % de la dépense totale :

En 1879	4,000 fr.	à l'infirmerie du Pays-d'Enhaut.
„ 1880	8,000	„ „ de Ste-Croix.
„ 1885	6,000	„ „ de la Broye.
„ 1887	4,000	„ „ de Moudon.

Admissions.

Sauf l'hospice de *St-Loup*, qui a des lits pour incurables, les infirmeries ne reçoivent que des maladies aiguës susceptibles de guérison.

Les maladies contagieuses sont en général exclues des infirmeries. Celle de *Morges* a été la première à recevoir la diphtérie, la scarlatine, la rougeole et les autres affections transmissibles. L'hôpital cantonal n'admet ces maladies que depuis 1888.

Les infirmeries rendraient les plus grands services à l'hygiène publique en traitant les maladies épidémiques. Pour éviter toute contagion, tout transport de microbes, il ne faut laisser sortir des chambres d'isolement aucune personne ou aucun objet qui n'ait été désinfecté. L'observation rigoureuse des règles de l'antisepsie pare à tout danger de propagation de la maladie.

Il serait fort désirable aussi que chaque infirmerie consacrat quelques lits pour les malheureux chroniques repoussés jusqu'ici de partout et qui cependant ont besoin de soins médicaux réguliers ²⁾.

Nombre journalier de malades.

L'effectif des malades et des admissions dans 68 hôpitaux suisses, publié chaque semaine par le „Bulletin démographique et sanitaire suisse“ permet de constater qu'il reste toujours un grand nombre de lits vacants.

Un recensement fait en 1895, par le service sanitaire, donne le tableau suivant :

A. Etablissements de l'Etat :	Nombre de lits disponibles	Nombre de lits occupés
Hôpital cantonal (y compris la Maternité)	460	358
Infirmerie Contesse à Romainmôtier	6	4

¹⁾ Voir „Journal de Statistique Suisse“, 35^e année, 1899. page 151 à 170.

²⁾ L'ouvrage intitulé: „La bienfaisance dans le canton de Vaud“, par le pasteur Segond (Nyon, Rauschert 1895) donne des renseignements très complets sur les institutions destinées aux malades.

B. Etablissements dus à la charité :	Nombre de lits disponibles	Nombre de lits occupés
Hospice de St-Loup	81	50
Hôpital ophtalmique, à Lausanne	50	42
Hospice du Samaritain, à Vevey	44	31
Hospice de l'enfance, à Lausanne	30	25
Infirmerie de Montreux	34	21
„ „ Nyon	25	14
„ „ la Broye, Payerne	24	18
„ „ Morges	21	11
„ „ Rolle	20	10
„ „ Ste-Croix	20	8
„ „ Yverdon	20	18
„ „ Aigle	18	6
„ „ Orbe	17	14
„ „ Château-d'Œx	16	8
„ „ Bex	12	6
„ „ Moudon	12	7
„ „ Aubonne	8	6

Plus du 30 % des lits est resté vacant.

Durée moyenne du traitement d'un malade.

La durée du séjour des malades, depuis une dizaine d'années, est au maximum de 30 jours dans les divers établissements du canton.

On retrouve la même durée de traitement dans les hôpitaux anglais. En France, la statistique de l'assistance publique est de 25 à 30 jours dans les hôpitaux de Paris et de 37 dans ceux de province (*Henri Monod*); celle des hôpitaux est de 34 jours (*Rochard*); celle de l'armée de 28 jours (*Rey*, „Dict. Jaccoud“).

Nombre des malades traités dans un lit.

Un lit devrait servir à 12 malades par an, 9 seulement en profitent (en 1897, il y a eu 9079 malades pour 944 lits, en 1898 9271 malades pour 1007 lits). Un lit chôme donc théoriquement pendant trois mois et nos hôpitaux pourraient facilement recevoir 12,000 malades dans une année.

Mortalité dans les établissements hospitaliers pour malades.

A l'hôpital cantonal de 1877 à 1894 la mortalité a été de 1 décès sur 14 malades, soit 7.0 pour 100; dans l'ensemble des infirmeries et des hôpitaux vaudois (sans les aliénés et sans l'hôpital ophtalmique)

1 décès sur 15 malades, soit 6.6 %;

en France (*Rochard*):

1 décès sur 12 malades, soit 9.0 %;

Pays du Nord (*Palmeberg*):

1 décès sur 25 malades, soit 4.0 %;